

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

18
REPUBLIQUE DU CONGO

Unité - Travail - Progrès

Décret n° 2005-202 du 15 Avril 2005
modifiant l'annexe au décret n°2004-249 du 28 mai 2004 fixant les effectifs du personnel diplomatique, consulaire et du personnel assimilé dans les ambassades, les missions permanentes, les consulats généraux et les services techniques.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques ;
Vu la Convention de Vienne du 24 avril 1963 sur les relations consulaires ;
Vu le décret n° 2003-98 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie ;
Vu le décret n° 2003-135 du 31 juillet 2003 portant attributions et organisation du secrétariat général du ministère des étrangères, de la coopération et de la francophonie ;
Vu le décret n° 2003-137 du 31 juillet 2003 portant attributions et organisation du ministère des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie ;
Vu le décret n° 2003-326 du 19 décembre 2003 relatif à l'exercice du pouvoir réglementaire ;
Vu le décret n°2004-249 du 28 mai 2004 du 28 mai 2004 fixant les effectifs du personnel diplomatique, consulaire et du personnel assimilé dans les ambassades, les missions permanentes, les consulats généraux et les services techniques ;
Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n°2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article unique : L'annexe au décret n°2004-249 du 8 mai 2004 susvisé, est modifiée ainsi qu'il suit :

¶

Annexe nouvelle :

I.- AMBASSADES

1.- ABUJA

- 1 Ambassadeur
- 1 Conseiller
- 1 Attaché militaire (conseiller)
- 2 Secrétaires

5 agents

2.- ADDIS-ABEBA

- 1 Ambassadeur
- 1 Ministre conseiller
- 4 Conseillers
- 3 Secrétaires

9 agents

3.- ALGER

- 1 Ambassadeur
- 1 Conseiller
- 1 Attaché militaire (conseiller)
- 1 Représentant auprès du Mouvement Panafricain de la Jeunesse (conseiller)
- 3 Secrétaires

7 agents

4.- BANGUI

- 1 Ambassadeur
- 2 Conseillers
- 3 Secrétaires
- 1 Attaché

7 agents

5.- BEIJING

- 1 Ambassadeur
- 1 Ministre conseiller
- 1 Conseiller
- 1 Attaché militaire (conseiller)

8

3 Secrétaires
1 Attaché militaire adjoint (secrétaire)
2 Attachés (école consulaire)

10 agents

6 - BERLIN

1 Ambassadeur
1 Conseiller
3 Secrétaires

5 agents

7- BRUXELLES

1 Ambassadeur
1 Ministre conseiller
3 Conseillers
1 Représentant du Congo auprès de l'Organisation Mondiale des Douanes
(conseiller)
3 Secrétaires

9 agents

8- DAKAR

1 Ambassadeur
1 Conseiller
1 Représentant auprès du Conseil Mondial de la Paix (conseiller)
2 Secrétaires
1 Attaché

6 agents

9- KINSHASA

1 Ambassadeur
1 Ministre conseiller
2 Conseillers
4 Secrétaires
1 Attaché

9 agents

⌘

10- LA HAVANE

1 Ambassadeur
1 Conseiller
1 Attaché militaire (conseiller)
3 Secrétaires

6 agents

11- LE CAIRE

1 Ambassadeur
1 Conseiller
2 Secrétaires

4 agents

12- LIBREVILLE

1 Ambassadeur
2 Conseillers
3 Secrétaires
1 Attaché

7 agents

13- LUANDA

1 Ambassadeur
1 Ministre conseiller
2 Conseillers
1 Attaché militaire (conseiller)
4 Secrétaires
1 Attaché

10 agents

14- MALABO

1 Ambassadeur
1 Conseiller
1 Secrétaire
1 Attaché

4 agents

45

15- MOSCOU

1 Ambassadeur
1 Ministre conseiller
1 Conseiller
1 Attaché militaire (conseiller)
3 Secrétaires

7 agents

16- NDJAMENA

1 Ambassadeur
1 Conseiller
2 Secrétaires
1 Attaché

5 agents

17- OTTAWA

1 Ambassadeur
2 Conseillers

3 agents

18- PARIS

1 Ambassadeur
1 Ministre conseiller
3 Conseillers
1 Attaché militaire (conseiller)
1 Conseiller culturel
1 Payeur du Congo (conseiller)
1 Conseiller médico-social
6 Secrétaires
1 Attaché militaire adjoint (secrétaire)
2 Attachés

18 agents

19- PRETORIA

1 Ambassadeur
3

1 Ministre conseiller
1 Conseiller
1 Attaché militaire (conseiller)
3 Conseiller médico-social
3 Secrétaires
1 Attaché

9 agents

20- RABAT

1 Ambassadeur
1 Conseiller
1 Attaché militaire (conseiller)
1 Secrétaire

4 agents

21- ROME

1 Ambassadeur
1 Ministre conseiller
2 Conseillers
2 Secrétaires

6 agents

22- STOCKHOLM

1 Ambassadeur
1 Conseiller
1 Secrétaire

3 agents

23- TEL-AVIV

1 Ambassadeur
1 Conseiller

2 agents

24- TOKYO

1 Ambassadeur
2 Conseillers

3 agents

44

25- TRIPOLI

1 Ambassadeur

1 Conseiller

1 Secrétaire

1 Attaché

4 agents

26- WASHINGTON

1 Ambassadeur

1 Ministre conseiller

2 Conseillers

1 Attaché militaire (conseiller)

1 Secrétaire

6 agents

27- WINDHOEK

1 Ambassadeur

1 Conseiller

1 Secrétaire

1 Attaché

4 agents

28 - YAOUNDE

1 Ambassadeur

1 Conseiller

1 Représentant auprès de l'OSTA (conseiller)

2 Secrétaires

1 Attaché

6 agents

29 - ONU-GENEVE

1 Ambassadeur, représentant permanent

1 Ambassadeur, représentant permanent adjoint

4 Conseillers

2 Secrétaires

8 agents

à

30- NEW-YORK

- 1 Ambassadeur, représentant permanent
- 1 Ambassadeur, représentant permanent adjoint
- 5 Conseillers
- 2 Secrétaires

9 agents

31- UNESCO-PARIS

- 1 Ambassadeur, délégué permanent
- 2 Conseillers
- 2 Secrétaires

5 agents

32- CABINDA

- 1 Consul général
- 1 Vice-consul général
- 1 Consul
- 1 Attaché consulaire

4 agents

33- COTONOU

- 1 Consul général
- 1 Vice-consul général
- 1 Attaché consulaire

3 agents

34- DOUALA

- 1 Consul général
- 1 Vice-consul général
- 1 Attaché consulaire

3 agents

#

35- FRANCEVILLE

- 1 Consul général
- 1 Vice-consul général
- 1 Attaché

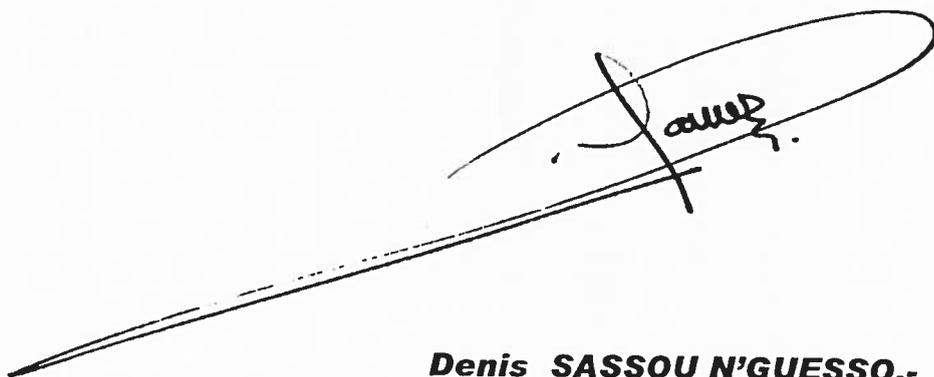
—
3 agents

Le reste sans changement.

8

2005-202

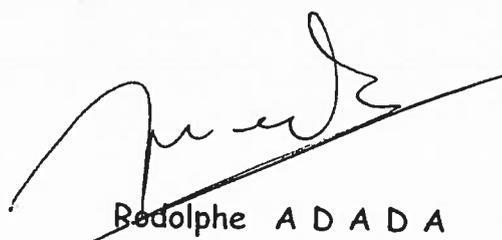
Fait à Brazzaville, le 15 Avril 2005



Denis SASSOU N'GUESSO.-

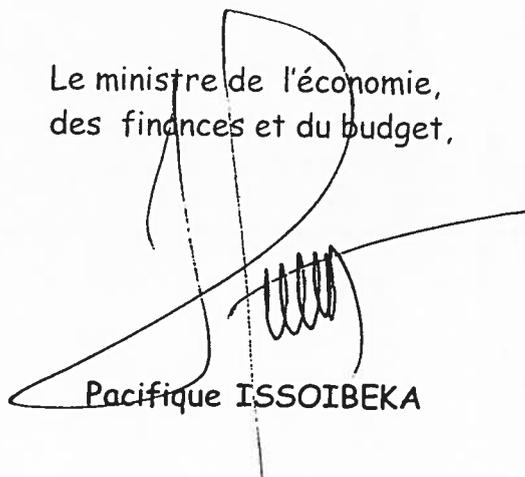
Par le Président de la République,

Le ministre des affaires étrangères, de
la coopération et de la francophonie,



Rodolphe ADADA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,



Pacifique ISSOIBEKA

